

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE NEUCHATEL SUD
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE «DEMANDE DE SUPPRESSION DES
PLACES DE PARCS (BLEUES) DANS LA RUELE BELLEVAUX» (MC-NES-009)**

Mesdames, Messieurs,

En date du 2 octobre 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le mandat citoyen demande la suppression des places de parcs bleues dans la ruelle Bellevaux, sise entre la rue du Pommier et la place du Coq d'Inde dans le but d'y réduire le trafic de recherche de stationnement alors que le secteur est réservé aux riveraines et riverains.

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'ensemble du secteur est en zone de rencontre. Ainsi, les piétons sont prioritaires et donc légitimes à marcher sur la chaussée. Du point de vue du stationnement, nous relevons que le secteur est soumis à une forte pression pour le stationnement des automobiles des riverains et que toute suppression devrait être accompagnée d'une amélioration substantielle de la qualité de l'espace public. Une suppression de places doit donc être considérée à une échelle plus large et la réflexion sera reprise en cas de travaux de réfection complète de la rue, ce qui permettra une véritable requalification de l'espace public éventuellement avec la suppression de places de stationnement.

En attendant ces travaux d'envergure, non planifiés à ce jour, il a été estimé que la configuration actuelle offre les conditions de sécurité nécessaires pour être maintenue, notamment avec le régime de vitesse en zone de rencontre actuellement en vigueur.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 22 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve